



## PREAVIS MUNICIPAL N°2/2018

**Préavis municipal 2/2018 concernant une demande de crédit de CHF 168'000.- pour les travaux routiers relatifs à la réfection des chemins des Loës, des Grands Prés et du Miracle.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

### Préambule

Les chemins des Loës, des Grands Prés et du Miracle sont des chemins d'amélioration foncière situés au Sud de la commune de Trélex, entre le chemin menant à la SPA et le cimetière.

Les longueurs des chemins des Loës, des Grands Prés et du Miracle sont respectivement de 892 m, 775 m et 430 m. La surface totale d'enrobé de ces chemins représente 5360 m<sup>2</sup>.

Les chemins des Loës et des Grands Prés présentent un état de dégradation très avancé. Le chemin du Miracle est bien dégradé par endroits mais dans une moindre mesure que les deux autres chemins. Les chemins sont utilisés toute l'année par les agriculteurs et les promeneurs. Pendant le Paléo, le trafic automobile des spectateurs emprunte le chemin du Miracle, le haut du chemin des Loës, entre le chemin du Miracle et le carrefour avec le chemin des Grands Prés puis l'ensemble du chemin des Grands Prés.

### Évaluation de la situation existante

Une étude a été menée par le bureau Jacques Ansermet pour évaluer l'état des chemins et proposer le cas échéant la meilleure méthode pour réparer les défauts de ces chemins.

L'étude conclut que les chemins sont dans un mauvais état à cause du revêtement très usé.

En revanche, la portance des sols semble plutôt bonne.

Une réfection locale n'aurait pas beaucoup de sens dans la mesure où tous les secteurs laissés en l'état n'auraient pas la même durée de vie que les tronçons réfectionnés. D'autre part, il n'y a que très peu de secteurs qui peuvent être conservés.

Enfin l'étude conclut que si le chemin du Miracle est dans un état un peu meilleur que les deux autres, il serait opportun de réaliser sa réfection en même temps que celle des chemins des Loës et des Grands Prés.



Tronçon dégradé (chemin des Grands Prés)



Tronçon détruit (chemin des Loës)

## Description des travaux prévus

L'étude propose la solution suivante : un rabotage généralisé sur une profondeur de 10 cm en laissant les matériaux sur place et en les compactant puis la mise en place d'un enrobé bitumineux ACT 16 N.

Cette solution est intéressante économiquement puisqu'elle ne nécessite pas l'évacuation des matériaux. Elle améliore aussi un peu la superstructure par un léger épaissement de celle-ci.

La surépaisseur engendrée n'est pas gênante car les chemins sont légèrement « enfoncés » par rapport aux banquettes existantes.

## Aspects fonciers

Tous les travaux prévus s'inscrivent à l'intérieur du domaine public.

## Coût des travaux

Le coût des travaux a été établi sur la base de soumissions rentrées.

<b>Poste</b>	<b>Montant CHF HT</b>	<b>Montant CHF TTC</b>
Génie civil	127 600.00	137 425.20
Honoraires pour le projet et la direction des travaux	15 300.00	16 478.10
Divers et imprévus	13 088.85	14 096.70
Total HT	155 988.85	
TVA 7.7%	12 011.15	
<b>Total TTC</b>	<b>168 000.00</b>	<b>168 000.00</b>

## Participation du Paléo

Le Paléo s'est engagé à participer aux coûts de réfection du tronçon emprunté par le trafic du Paléo à hauteur de 50%, ce qui représente un montant d'environ 50'800 Fr TTC.

La part à charge de la commune est ainsi ramenée à 117'200 Fr TTC.

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Trélex

vu le préavis N°02/2018 de la Municipalité

entendu le rapport des commissions

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide 1. **d'adopter** le préavis No 02/2018 concernant une demande de crédit de CHF 168'000.00 pour les travaux routiers relatifs à la réfection des chemins des Loës, des Grands Prés et du Miracle.

2. **d'autoriser** la Municipalité à prélever ce montant de la trésorerie courante ou, si nécessaire, d'emprunter la somme de CHF 168'000.00

3. **d'amortir** la somme restante à notre charge sur 30 ans (CHF 168'000.00 moins la participation de Paléo de CHF 50'800.00)

Au nom de la Municipalité  
Le syndic : Y. Ravenel  
la secrétaire L. Suva



Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 12 février 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal du 6 mars 2018.

Annexe : plan de situation

Canton de Vaud  
 COMMUNE DE TRELEX  
 Chemin des Grands Prés et chemin des Loes  
 Réfection chemin des Grands Prés  
 SITUATION GENERALE

Date: 17 février 2016			J. ANSERMET Ingénieur Civil Solaire Chemin de Préval 10 1700 Yverdon Tel: 027 26 44 10 Fax: 027 26 44 11 Email: janserm@ansermet.ch	Date: 17/02/16
Echelle: 2675 / 08				
Format: A0, 420 mm		Plan DAO: 2675_08_Situation pour Réfect Grands Prés - 2008.dwg		

